



N° CP 4e/46-06
Séance du 19 MAI 2006

**ACCORD REGIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL EN ALSACE
MISE A JOUR 2006**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport à la Commission Permanente n°4/34-06 du 5 Mai 2006 relatif aux Contrats d'objectifs pour la mise en œuvre de la politique du logement social dans le Département du Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président ou son représentant au Comité Régional de l'Habitat à signer l'Accord régional pour la mise en œuvre de la politique du logement social en Alsace (2006).

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 22 MAI 2006
Publication 30 MAI 2006
Pour le Conseil Général
en délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions